

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2026

RECONNAÎTRE L'ÉDUCATION AU DEHORS ET EN CONTACT AVEC LA NATURE ET
RÉAFFIRMER LA PLACE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 28

présenté par

M. Tryzna, Mme de Maistre, M. Thiériot, M. Duparay, Mme Corneloup et M. Ray

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« relative à l'expérimentation de pratiques pédagogiques en extérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Compte tenu de la portée nationale du dispositif proposé et de l'absence d'évaluation préalable consolidée, il apparaît préférable que le titre reflète le caractère exploratoire des mesures envisagées. Ce changement souligne la nécessité d'une phase d'expérimentation et d'évaluation avant toute généralisation.